

/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 95-266 du 8 Septembre 1995

Chargeant Madame Félicienne Sophie
GUINIKOUKOU, Ministre de la Culture
et des Communications de l'intérim
de Madame Sikiratou AGUEMON, Ministre
du Commerce et du Tourisme pour compter
du 03 Septembre 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 95-183 du 23 Juin 1995 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 03 Septembre 1995, Madame Félicienne Sophie GUINIKOUKOU, Ministre de la Culture et des Communications est chargé de l'intérim du Ministre du Commerce et du Tourisme pendant l'absence de Madame Sikiratou AGUEMON.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 8 Septembre 1995

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement et par délégation, le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale,


Désiré VIEYRA.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 MEDN 4 SGG 4 MCC-MCT 6 AUTRES MINISTERES
17 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-